

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers élus :

15

**Séance du 6 octobre 2022 à 19 h**

Conseillers  
en fonction :

14

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ  
Mmes et MM. les Adjoints : Claude HECHT, Sandra SCHNEIDER, Pascal ZIMBER.  
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Nadine MORIN, Alain LUDWIG,  
Richard GASPARD, Philippe HECHT, Frédéric FARGEOT, Olivia GUILLOTIN,  
Lysiane HAESSIG.

Conseillers  
présents

12

Absentes excusées :

- Mme Muriel BOFF donne procuration à Mme Sandra SCHNEIDER
- Mme Nacima ALTERMATT

Mme Marie Christine KIRMANN est désignée secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022
- 2) Comptes-rendus des rapporteurs de commissions et des délégués de syndicats
- 3) Demande de subvention Auroch Café
- 4) Construction crèche
- 5) Bâtiment communal vacant place des Fêtes
- 6) Noël 2022 des Aînés et vœux 2023
- 7) Convention de participation frais financière logement du Curé
- 8) Participation 5<sup>ème</sup> symposium de sculpture 2023
- 9) Convention de servitudes avec R-GDS
- 10) Divers

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2022, sans observations, par 10 voix pour et 2 abstentions (Mme Sandra SCHNEIDER et M. Alain LUDWIG).

**2. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS**

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

**3. DEMANDE DE SUBVENTION AUROCH CAFÉ**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée, l'Auroch Café, dont le but est de favoriser le lien social entre les administrés et dynamiser la vie associative locale, en organisant des rencontres entre amis dans un espace chaleureux et convivial pour boire un verre ou participer aux activités thématiques qui seront proposées.

Suite à une demande de subvention de l'Association examinée en séance du 26 juillet dernier, le Conseil Municipal avait émis le souhait, avant de prendre sa décision, d'avoir des compléments d'informations.

A cet effet, M. Michel VOINSON, Président de l'Auroch Café, a été invité à exposer aux élus le projet et les objectifs.

Il évoque notamment les activités envisagées : ateliers (cosmétique, vannerie, bricolage, cuisine), cours de danse (tango argentin), événements musicaux (karaoké), diffusion d'événements sportifs, rencontres avec des artisans (apiculteur, artiste), solidarité (repair café, soutien scolaire, aide aux personnes âgées), espace « culture, troc, échanges »....

Il informe que la salle paroissiale, mise à la disposition de l'Association par le Conseil de Fabrique, requiert des travaux de rafraîchissement, de mise aux normes et de réaménagement sommaire, auxquels participent activement les bénévoles depuis quelques semaines déjà.

De nombreux dons de la part d'administrés ont également permis d'équiper le local. L'ouverture de la structure est prévue prochainement, avec une inauguration le 29 octobre et des rencontres hebdomadaires dans un premier temps le vendredi soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de M. VOINSON et après délibération, décide, par 12 voix pour et 1 abstention (M. Richard GASPARD) d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'Association Auroch Café.

#### **4. CONSTRUCTION CRÈCHE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe émis par délibération du 23 septembre 2021 pour la construction d'une crèche.

Depuis cette date, des réunions de concertation regroupant les membres des commissions communales de l'école/périscolaire/garderie et de l'urbanisme/PLU/aménagement, des représentants d'Acti'Jeunes, de la CCVB, du réseau des AMAT et de la CAF ont eu lieu et M. le Maire fait part de l'état d'avancement du dossier.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet MP CONSEIL, missionné pour assister la commune dans ce projet, le site du terrain situé à l'avant du cimetière rue de l'Église a été retenu pour la construction d'une crèche permettant l'accueil de 24 enfants.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, à l'issue de laquelle trois architectes parmi les dix-sept candidats ont été sélectionnés pour participer au concours et réaliser un projet. Ces trois propositions ont été examinées le 19 septembre dernier et sont actuellement en cours de négociation.

L'étude de faisabilité réalisée par le cabinet MP CONSEIL a permis d'estimer le coût global du projet à 1 247.735 € HT, travaux et honoraires inclus. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'avancement du dossier, après délibération et à l'unanimité :

- confirme sa décision de principe prise le 23 septembre 2021 et approuve la construction d'une crèche permettant l'accueil de 24 enfants, pour un coût maximum de 1 500.000 € TTC ;
- charge M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet, notamment par :
  - la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Plan Rebond,
  - l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
  - la Collectivité Européenne d'Alsace,
  - la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,
  - la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche au titre du dispositif Fonds de Solidarité,

et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant ;

- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total des travaux de construction	:	1 497.282 €
Participation CAF	:	338.000 €
DETR	:	250.000 €
CeA	:	100.000 €
Région	:	100.000 €
CCVB	:	50.000 €
FCTVA	:	245.614 €
Autofinancement	:	413.668 €

- autorise M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à lancer les consultations et à signer tous les marchés de travaux à intervenir ainsi que toutes pièces se rapportant à cette opération ;
- autorise M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à déposer le permis de construire en temps voulu.

## **5. BÂTIMENT COMMUNAL VACANT PLACE DES FÊTES**

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. Philippe MURA, gérant de la Société Immobilière MAPS IMMO de SOULTZ-LES-BAINS, souhaite s'implanter à URMATT pour y créer une agence immobilière/constructeurs, et serait intéressé à cet effet par le bâtiment communal vacant place des Fêtes (ex-agence bancaire).

M. MURA a déposé une offre d'achat d'un montant de 100.000 € net vendeur pour ce bien cadastré section 1 parcelle 117 de 4,28 ares et prévoit une rénovation intérieure et extérieure du bâtiment pour son activité, en concertation avec les attentes de la municipalité.

S'en suit un débat qui a généré les observations suivantes :

- pourquoi revendre un bâtiment que la municipalité avait décidé d'acquérir auprès du Crédit Mutuel en raison de son emplacement stratégique pour le futur projet d'aménagement de la place du village ;
- en cas de vente, il serait bien d'en faire une large publicité afin d'obtenir la meilleure offre possible ;
- si M. MURA devait acquérir et revendre ultérieurement le bien, la commune n'aura plus aucune maîtrise sur la destinée du bâtiment et sur le futur acquéreur ;
- il est proposé de mettre le bâtiment en location ; cette option nécessiterait cependant d'importants travaux pour le mettre aux normes ERP ;
- la commune dispose déjà de plusieurs biens immobiliers vacants ou peu utilisés (villa St-Joseph, anciens ateliers municipaux, maison des associations...) et l'ex agence bancaire constitue son bien le plus récent ; aussi, ne serait-il pas plus pertinent de céder un bien plus ancien non entretenu depuis longtemps.

Bien qu'une légère majorité d'élus soit favorable à la vente de l'ex agence bancaire, les avis restent partagés et indécis.

En conséquence, il est décidé de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## **6. NOËL 2022 DES AÎNÉS ET VŒUX 2023**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en 2019, la commune est chargée d'organiser le traditionnel repas de Noël des Aînés.

Il évoque également la possibilité d'organiser à nouveau une cérémonie des vœux à l'intention des administrés de la commune et sollicite les élus pour connaître leur position sur ces points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à :

- la reconduction d'un repas de Noël pour les Aînés le dimanche 4 décembre 2022,
- l'organisation d'une cérémonie des vœux le dimanche matin 15 janvier 2023.

## **7. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE LOGEMENT DU CURÉ**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Père Hermann FITIAVANA, prêtre coopérateur, remplace le Curé Marc D'HOOGHE dans les communes de HEILIGENBERG, OBERHASLACH, NIEDERHASLACH et URMATT, membres de la Communauté de Paroisses Catholique de Bruche Hasel.

M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH, fait savoir que le Presbytère d'OBERHASLACH a été mis à la disposition du Père Hermann FITIAVANA, pour un loyer mensuel de 800 €.

Il sollicite les communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et URMATT pour une prise en charge de ce loyer à répartir entre les 4 communes concernées et propose à cet effet d'établir une convention de participation.

Après délibération, le Conseil municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre (MM. Claude HECHT et Frédéric FARGEOT) et 3 abstentions (Mme Marie-Madeleine MAQUEDA, M. Pascal ZIMBER et M. Philippe HECHT) :

- émet un avis favorable à la prise en charge du loyer du logement occupé par le Père Hermann FITIAVANA et à la signature d'une convention entre HEILIGENBERG, OBERHASLACH, NIEDERHASLACH et URMATT ; la quote-part par commune s'élève à 200 €/mois, soit une participation annuelle de 2.400 €, à verser à la commune d'OBERHASLACH ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au départ de M. FITIAVANA.

## **8. PARTICIPATION 5<sup>ÈME</sup> SYMPOSIUM DE SCULPTURE 2023**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un nouveau symposium de sculpture prévu au printemps 2023 par l'Association « Les Géants du Nideck » à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Association, installée à OBERHASLACH.

M. le Maire rappelle leurs précédentes œuvres :

- 2003 : sur le sentier du SANDWEG à OBERHASLACH
- 2005 : sur le sentier du BOIS-BARON à WANGENBOURG
- 2007 : sur le sentier IN SITU à URMATT-LUTZELHOUSE
- 2010 : sur le sentier LA ROCHE SOLAIRE à WISCHES

L'originalité de ce 5<sup>ème</sup> Symposium de sculpture international, intitulé « Trait d'Union », serait de relier les 4 sentiers de sculpture existants dans nos forêts, pour créer un itinéraire artistique de grande ampleur.

Huit artistes d'Europe de l'Est seront sélectionnés pour réaliser huit œuvres qui seront placées en complément des quatre sentiers existants, deux d'entre elles étant prévues sur le ban de la commune d'URMATT. En partenariat avec le Club Vosgien, un circuit de 50 km de long incluant les 40 sculptures sera ensuite balisé de WANGENBOURG au Petit Donon en passant par le Nideck.

M. le Maire précise que le montant total du programme est évalué à 183.133 €. Des demandes de subventions sont en cours notamment, auprès FEDER, FNADT, Conseil Régional Grand Est, Collectivité Européenne d'Alsace, CCVB, DRAC et auprès des communes concernées.

Après avoir pris connaissance du dossier et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite.

## **9. CONVENTION DE SERVITUDES AVEC R-GDS**

M. le Maire expose que R-GDS (Réseaux Gaz de STRASBOURG), concessionnaire des ouvrages de distribution de gaz, souhaite implanter un nouveau poste de distribution rue des Loisirs à côté de l'existant devenu vétuste. Cette installation nécessite également le passage d'une conduite et la pose de branchements associés pour le raccordement du nouveau poste.

R-GDS propose à la commune, propriétaire de la parcelle, de conclure une convention de servitudes pour cette emprise d'une surface de 2 m<sup>2</sup> de la parcelle 67 située en section 6.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de mise en place d'un nouveau poste de distribution rue des Loisirs (entrée du chemin rural) en remplacement de l'existant devenu vétuste,
- accepte de mettre à disposition de R-GDS la surface de 2 m<sup>2</sup> nécessaire à son implantation (parcelle 67 section 6),
- accepte l'indemnité de 50 € de R-GDS,
- autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que les documents afférents à ce dossier. Tous les frais inhérents à cette convention seront à la charge de R-GDS.

Pour copie conforme :

Le Président de séance :

Le Maire, Alain GRISÉ

La secrétaire de séance :

Marie Christine KIRMANN

